



Refus de la naturalisation par décret

Par **aki**, le **10/04/2014** à **20:52**

Bonsoir

je viens de recevoir le refus de naturalisation française par décret suite à un premier mariage dans mon pays d'origine, j'ai une fille née en 2011 qui vit avec sa mère dont je suis divorcé (depuis 2006) , je vis et je travaille (2 boulots:-cdi dans l'hotellerie,animateur dans une école à paris),j'ai mon titre de séjours de 10 ans.j'ai acheté un appartement avec crédit,je vis avec ma compagne et on a une fille qui va à la crèche .

Le refus est du à mes attache dans mon pays d'origine